

TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS

Votre enfant fréquente l'Accueil de Loisirs : le tarif horaire doit être calculé ou mis à jour au cours de la nouvelle année civile.

Pour simplifier vos démarches, vous pouvez autoriser la responsable de la structure à consulter vos informations via le site de la CAF (CAFPRO).

A cette fin, nous vous remercions de bien vouloir renseigner la partie ci-dessous :

Je soussigné(e), (Mme, Mlle, M) _____ représentant(e) légal(e) de l'enfant _____

Je suis allocataire CAF :

- Autorise le responsable de l'Accueil de Loisirs à consulter le service CAFPRO afin d'obtenir mes revenus mensuels moyens de l'année 2015 (Avis d'imposition 2016).

N° allocataire CAF : |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| Lettre : |_|

Nombre d'enfants à charge au 01/01/2016 : |_| (Aucun document à fournir)

- N'autorise pas le responsable de l'Accueil de Loisirs à consulter le service CAFPRO.

Je suis non-allocataire CAF (MSA et autres caisses) :

► Documents à fournir en se présentant à l'accueil:

- Avis d'imposition 2016 - sur les Revenus 2015 recto-verso

- Vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus :** vous bénéficierez du prix plafond calculé selon le nombre d'enfants accueillis au sein de la structure de loisirs.
-

La loi n°78-17 du 06/01/78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Je soussigné(e) _____ certifie l'authenticité des informations portées sur le présent document.

Le...../...../..... Signature(s)